



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU JURA

EXTRAIT

du Registre des Arrêtés du Maire de la Ville de Dole

MAIRIE DE DOLE

2022-1367

Désignation d'un correspondant Incendie et
Secours

Le Maire de la Ville de DOLE,

VU la loi n° 2021-1520 du 25 novembre 2021
visant à consolider notre modèle de sécurité
civile et valoriser le volontariat des sapeurs-
pompiers et les sapeurs-pompiers
professionnels et notamment son article 13 ;

VU l'article D.731-14 du code de la sécurité
intérieure inséré par le décret n° 2022-1091 du
29 juillet 2022 ;

ARRÊTE :

Article 1^{er} : Madame Catherine NONNOTTE-BOUOTON, 5^{ème} Adjointe au Maire, est désignée
correspondant incendie et secours.

Article 2 : Dans le cadre de ses missions d'information et de sensibilisation des habitants et du
conseil municipal, le correspondant incendie et secours peut, sous l'autorité du maire

- participer à l'élaboration et la modification des arrêtés, conventions et documents opérationnels,
administratifs et techniques du service local d'incendie et de secours qui relève, le cas échéant,
de la commune ;
- concourir à la mise en œuvre des actions relatives à l'information et à la sensibilisation des
habitants de la commune aux risques majeurs et aux mesures de sauvegarde ;
- concourir à la mise en œuvre par la commune de ses obligations de planification et d'information
préventive ;
- concourir à la définition et à la gestion de la défense extérieure contre l'incendie de la commune.

Le correspondant informe périodiquement le Conseil municipal des actions qu'il mène dans son
domaine de compétence.

Article 3 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté. Copie
en sera adressée :
* Sous-préfecture de DOLE,
* Préfet du Jura,
* Président du Conseil d'administration du service d'incendie et de secours,
* Madame Catherine NONNOTTE-BOUOTON,
* Services concernés.

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de
Besançon dans un délai de deux mois suivant sa publication.

Fait à DOLE, le 26/09/2022

Le Maire,

Jean-Baptiste GAGNOUX



Accusé de réception en préfecture
039-213904986-20220926-AR2022-1367-A1
Date de télétransmission : 26/09/2022
Date de réception préfecture : 26/09/2022